



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

5 décembre 2018

## Les coûts des soins de santé à l'extérieur de la province sont parfois élevés pour les Ontariens, selon la vérificatrice générale

(TORONTO) Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) pourrait mieux expliquer aux Ontariens qu'ils ne sont pas entièrement couverts pour les soins de santé obtenus à l'extérieur de la province, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2018* publié aujourd'hui.

« Les Ontariens qui ont besoin de soins médicaux d'urgence à l'étranger sont couverts par le Ministère à des taux prédéfinis qui ne représentent qu'une faible part des coûts réels qu'ils devront payer », a expliqué M<sup>me</sup> Lysyk après le dépôt du Rapport à l'Assemblée législative.

« Au cours des cinq dernières années, le Ministère a remboursé en moyenne seulement cinq cents de chaque dollar facturé à un Ontarien par un médecin ou un hôpital étranger dans le cadre du programme de services de santé hors pays. »

Il faut sensibiliser davantage les Ontariens pour qu'ils sachent que, même s'ils peuvent recevoir le même niveau de soins à l'extérieur de la province, ils pourraient devoir assumer le coût attribuable aux différences de couverture par rapport aux soins dispensés en Ontario.

Bien que le Ministère utilise son site Web pour conseiller aux voyageurs de souscrire une assurance privée complémentaire, il n'a pas ciblé ses efforts d'éducation publique sur les voyageurs qui vont aux États-Unis en voiture et pourraient ignorer qu'ils ne sont pas couverts par le régime ontarien à l'extérieur de la province.

M<sup>me</sup> Lysyk ajoute que même en voyage ailleurs au Canada, les Ontariens pourraient avoir des coûts supplémentaires à payer pour des soins médicaux, car l'Ontario ne paie pas toujours la totalité des coûts des services dont la prestation pourrait être nécessaire dans une autre province ou un autre territoire.

Les constatations découlent d'un audit des services de santé hors pays et hors province fournis par le Ministère. En 2017-2018, le Ministère a payé en tout 204 millions de dollars au titre d'environ 737 000 demandes de remboursement et autres demandes dans le cadre des programmes de services de santé hors pays et hors province.

L'Ontario est un fournisseur net de services – en d'autres termes, il y a davantage de services en milieu hospitalier fournis en Ontario à des patients d'autres provinces et de territoires que de services fournis à des Ontariens dans les autres provinces et les territoires. Les hôpitaux de l'Ontario fournissent parfois des services à des patients de l'extérieur de l'Ontario à un coût supérieur au montant qu'ils peuvent facturer aux autres provinces et territoires. À l'heure actuelle, les hôpitaux de l'Ontario ne font pas tous le suivi de l'incidence financière de cette situation.

M<sup>me</sup> Lysyk a souligné que le Ministère avait pris récemment des mesures pour améliorer l'accès aux services de santé pour les Ontariens, par exemple une entente avec le Manitoba en mai 2018 pour financer le transport de patients à destination et en provenance d'établissements de santé de cette province. Il a également accru la capacité de l'Ontario d'offrir des services, comme les chirurgies bariatriques (pour la perte de poids) et certains services de santé mentale, des services pour lesquels la province autorisait auparavant le financement pour leur prestation à l'extérieur du pays.

Voici d'autres constatations de l'audit.

- Au cours des cinq dernières années, le Ministère n'a rejeté aucune facture lui ayant été soumise directement par des médecins au titre de services de santé dispensés hors province à des Ontariens.
- Le Ministère ne fait pas de suivi de l'incidence financière associée aux patients étrangers sur la province et sur les délais d'attente pour les patients ontariens.
- Le Ministère peut améliorer sa planification des services de santé en Ontario afin de répondre à la demande de patients de la province qui pourraient autrement demander l'approbation d'un financement pour la prestation de services médicaux hors pays.
- Le Ministère ne sait pas si les patients pour lesquels il a préapprouvé la prestation de services de santé dans un établissement d'une autre province ou d'un autre pays ont reçu des traitements adéquats dans l'établissement en question et s'il devrait continuer d'y envoyer des patients.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Lire le rapport d'audit [Services de santé interprovinciaux et internationaux](http://www.auditor.on.ca) à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.